



# ÉLIMINEZ LE PLOMB DE L'EAU POTABLE! L'ONTARIO DOIT IMMÉDIATEMENT RESPECTER LES DIRECTIVES DE SANTÉ CANADA

## OBJECTIF

Il n'existe pas de niveau sécuritaire d'exposition au plomb pour la consommation humaine.

En 2019, Santé Canada a réduit la concentration maximale admissible pour le plomb dans l'eau potable à 5 µg/l. La norme ontarienne demeure toutefois à 10 µg/l. Il est temps que cela change.

Pour éliminer le plomb de notre eau potable et ainsi protéger la population de notre province, nous devons modifier la réglementation afin de réduire la concentration maximale admissible pour le plomb dans l'eau potable et remplacer d'urgence les tuyaux qui transportent le plomb au verre du consommateur.





**l'Association canadienne du  
droit de l'environnement**

EQUITE. JUSTICE. SANTE.



## RÉSUMÉ

L'exposition au plomb peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine, surtout chez les populations vulnérables, les enfants et les bébés dans l'utérus. La consommation d'eau contenant même de petites quantités de plomb, quelle que soit la durée de l'exposition, peut représenter un risque pour la santé des consommateurs.

Les effets du plomb sur la santé humaine font l'objet d'études fondées sur les niveaux de plomb dans le sang. On a confirmé que l'exposition au plomb entraîne une réduction des capacités cognitives, une augmentation de la pression artérielle et un dysfonctionnement rénal chez les adultes. Les jeunes enfants, quant à eux, sont plus sensibles aux effets du plomb parce qu'ils sont encore en développement, tant sur le plan cognitif que physique. En effet, leur corps absorbe ce métal à des taux plus élevés que les adultes. Une exposition élevée au plomb et des niveaux de plomb élevés dans le sang chez les enfants ont été associés à des réductions des quotients intellectuels et à des répercussions sur le développement neurologique.

En 2019, Santé Canada a réduit de 10 µg/l à 5 µg/l la concentration maximale admissible recommandée pour l'eau potable contenant du plomb. Cependant, il n'existe pas de niveau sécuritaire connu pour ce métal. Limiter l'exposition au plomb autant que raisonnablement possible constitue le seul moyen de protéger la santé des habitants de l'Ontario et l'environnement.

Dans de nombreux foyers de l'Ontario, l'eau potable dépasse la norme provinciale la plus élevée de 10 µg/l pour la présence du plomb en raison de la désuétude des tuyaux de plomb. De surcroît, on n'impose actuellement aucune exigence provinciale aux exploitants pour garantir le respect des normes. Il n'existe pas non plus de système d'alerte obligatoire pour les résidents à risque ni de programmes provinciaux de soutien provisoire. Il revient principalement aux municipalités locales et aux particuliers d'assurer la protection contre l'exposition au plomb, ce qui laisse trop de ménages, d'écoles et de garderies vulnérables aux risques pour la santé.

## RECOMMANDATION

- 1) L'Ontario doit abaisser la concentration maximale admissible de plomb dans l'eau potable à 5 µg/l.**
- 2) Les municipalités doivent prendre des mesures immédiates pour remplacer les tuyaux de plomb qui alimentent en eau contaminée les résidences des habitants de l'Ontario.**

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter  
Theresa McClenaghan, Directeur exécutif, ACDE, 416-960-2284 ext. 7219 or  
theresa@cela.ca

**cela.ca**